



Sainte-Luce-sur-Loire, le 26 novembre 2020

Objet : mobilisation de la CMA des Pays de la Loire auprès des entreprises artisanales

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Notre pays est à nouveau confronté à un confinement qui doit permettre d'endiguer la crise sanitaire que nous subissons. Ce combat est essentiel, mais les conséquences économiques et donc sociales sont de plus en plus fortes avec un impact important sur de nombreuses activités.

Comme durant le 1^{er} confinement, la Chambre de métiers et de l'artisanat se mobilise pour accompagner les entreprises artisanales dans cette période particulière.

Nous nous sommes organisés pour répondre aux sollicitations et questions des entreprises via un numéro direct : **02 51 13 83 00**

Pour les équipes de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, il s'agit de mener une action importante de phoning pour soutenir les artisans qui ont l'obligation administrative de fermer leur entreprise, en les accompagnant dans la poursuite de leurs activités, grâce à l'utilisation d'outils numériques pour développer la vente à distance ou le click & collect. Des webinaires, ateliers, formations, conseils leur sont ainsi proposés pour accompagner cette transition digitale importante.

Nous renforçons notre communication à destination des artisans pour sensibiliser sur les dispositifs de l'État et des collectivités territoriales via notre magazine, notre lettre d'information, notre site internet ou encore les réseaux sociaux.

Afin de pouvoir conseiller les entreprises actuellement fermées, et dans la perspective de la reprise de l'activité, nous prenons contact avec les dirigeants pour faire le point avec eux sur leur situation et sur les aides et accompagnements qui pourraient leur être proposés.

Notre cellule d'écoute et de soutien psychologique reste également ouverte.

.../...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire

6 boulevard des Pâtureaux – 44985 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE Cedex – Tél. 02 51 13 31 31 – Télécopie : 02 51 13 31 30

www.artisanatpaysdelaloire.fr – direction@artisanatpaysdelaloire.fr -

SIRET : 130 020 688 00011



Notre mobilisation collective est essentielle dans cette période et nous savons combien vous êtes attentifs à la situation des entreprises de votre commune. C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à relayer ces informations et à orienter vers les services de la CMA les artisans qui vous solliciteront.

Les entreprises artisanales représentent la vitalité de nos territoires. Soyez assuré de notre mobilisation totale à leurs côtés.

Nous vous prions de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Joël FOURNY

Président de la CMA Pays de la Loire

Philippe BELY

Président de la CMA – Loire-Atlantique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire

6 boulevard des Pâtureaux – 44985 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE Cedex – Tél. 02 51 13 31 31 – Télécopie : 02 51 13 31 30

www.artisanatpaysdelaloire.fr – direction@artisanatpaysdelaloire.fr -

SIRET : 130 020 688 00011